

ECHEANCIER REGIE

Enfance - Jeunesse - Restauration

FACTURATION / CLOTURE DES ENCAISSEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

ACCUEIL DU PUBLIC : Maison de la Jeunesse, 3 rue de Bourdeville, 66130 ILLE SUR TET

Lundi – Mardi – Jeudi : 8H00-12H30 / 13H30-16H30
Le mercredi matin et vendredi matin sur rendez-vous

CONTACT : regie@roussillon-conflent.fr ou 04.68.57.95.96

Mois facturé	Facture établie le	Clôture des encaissements *
Septembre 2025	02/10/2025	27/10/2025
Octobre 2025	04/11/2025	26/11/2025
Novembre 2025	02/12/2025	18/12/2025
Décembre 2025	02/01/2026	27/01/2026
Janvier 2026	03/02/2026	25/02/2026
Février 2026	03/03/2026	26/03/2026
Mars 2026	02/04/2026	27/04/2026
Avril 2026	04/05/2026	27/05/2026
Mai 2026	02/06/2026	26/06/2026
Juin 2026	06/07/2026	27/07/2026
Juillet 2026	03/08/2026	27/08/2026
Aout 2026	28/08/2026	25/09/2026

*sous réserve d'indications contraires du Trésor Public

Modes de paiement :

Votre dossier doit obligatoirement comporter un RIB, quel que soit le mode de paiement choisi.

- Prélèvement automatique (un mandat de prélèvement SEPA doit être complété, première présentation le 13, puis le 10 du mois pour les suivantes),
- CB via le portail famille (<https://portail-roussillon-conflent.ciril.net>),

En régie :

- Chèque (à l'ordre de Régie EJR, dépôt en boîte aux lettres ou envoi possible),
- Espèce (l'appoint est demandé),
- CESU et ANCV (hors restauration scolaire, dépôt en boîte aux lettres possible, uniquement pour un montant inférieur ou égal au montant éligible mentionné sur la facture).

En cas d'absence de paiement à la clôture des encaissements, ou en cas de rejet de prélèvement, la facture est transmise au Trésor Public qui est alors en charge du recouvrement. Toute facture non régularisée entraînera une suspension des réservations en cours et votre enfant ne pourra plus fréquenter les structures d'accueil jusqu'à recouvrement totale de la dette.

Le service REGIE